



**CGT Finances Publiques**  
**DIRCOFI - Ile-de-France**

« Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà perdu ! » Bertolt Brecht

## LIMINAIRE CTL du 28/03/2017

Monsieur le Président,

Une nouvelle fois, nous commencerons par dénoncer l'attitude de la Direction Générale qui s'est lancée dans une folle course à la destruction de toute la DGFIP.

Le directeur général s'attaque maintenant au dialogue social. En diminuant les temps de préparation des réunions accordés aux élus et en ne prenant plus en charge les frais de déplacement des élus suppléants dans les CAP locales, ou les CT locaux, alors même qu'un sursis a été accordé au niveau national jusqu'à la fin de ce mandat, il s'en prend à la défense des droits et garanties des agents.

La Direction Générale veut retirer de façon totalement unilatérale et brutale aux représentants et élus des personnels les moyens d'assurer correctement leur mandat. **Le rôle des élus consiste non seulement à défendre les droits et garantir le respect des règles, mais aussi à vérifier que la DG ne commet pas d'erreurs dans l'application des règles statutaires et de gestion. Ceci afin que la règle l'emporte sur l'arbitraire.**

Dans un contexte où, faute de moyens humains suffisants dans les services RH, les représentants des personnels conseillent de plus en plus les agents, ce recul est un vrai danger pour eux ! Qui pourra les renseigner correctement quand les services RH seront délocalisés et regroupés prochainement en pôle RH si les organisations syndicales sont affaiblies ?

Pour la DG, un seul objectif : ne plus « perdre de temps » à écouter les élus défendre les droits des agents alors même que les dossiers de souffrance au travail et les difficultés rencontrées par les collègues ne cessent d'augmenter.

La remise en cause de la promotion interne dénoncée dans la déclaration liminaire commune Solidaires et CGT est une étape de plus vers la destruction des droits et garanties des agents.

Sur l'ordre du jour de ce CTL, la CGT Finances Publiques est en désaccord avec le choix de l'Administration de ne plus solliciter les agents et les cadres de proximité qu'une année sur deux pour l'évaluation des risques professionnels.

- en désaccord parce que cette proposition est en contradiction avec l'esprit de la loi qui appelle un recensement annuel des risques. Et personne n'est mieux placé que les agents pour effectuer ce recensement ;
- en désaccord parce qu'il appartient à l'administration de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour respecter ses obligations légales ;
- en désaccord parce que dans un contexte d'aggravation des risques psychosociaux, prendre de la distance pour les percevoir pourrait s'avérer particulièrement dangereux ;
- en désaccord parce que les agents n'ont pas à faire les frais sur leur santé des politiques d'austérité.

Malheureusement, cette année est celle de la consultation.

Or, des cas récents nous montrent bien que nous sommes dans une situation difficile et alarmante. Les conditions de travail se dégradent très rapidement. Cela démontre l'importance d'une évaluation annuelle au plus près des problèmes des agents.

De plus, comment ne pas aborder, dans ce CTL sur les conditions de travail, la problématique des frais de déplacements des collègues vérificateurs qui mobilisent beaucoup de leur temps et de leur énergie.

Alors qu'au cours du GT FDD du 6 février, Mme PELATA et M ANOULIES, responsable des bureaux RH-1 et RH-1A, annonçaient qu'il n'y avait plus aucun problème en région IDF, la CGT FiP leur a apporté des exemples de cas pour lesquels actuellement les problèmes persistent.

Nous avons rappelé qu'à l'heure actuelle des agents en sont de leur poche pour exercer leur métier, ce qui est inacceptable.

**Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse du bureau RH-1A à ce jour.**

Delà à penser que les économies budgétaires se font sur le dos des vérificateurs, la CGT FiP ne franchira pas le pas mais nous nous interrogeons.

Nous sommes une administration qui fait appliquer des textes législatifs, mais nous ne sommes pas respectueux des textes en vigueur !!!

La démonstration de la dégradation de la situation à la DGFIP n'est plus à faire. Il n'est pas un domaine qui ne soit en effet touché par les volontés régressives. Missions, structures, emplois, rémunérations, règles de gestion...

Refusant toute forme de fatalisme, la CGT Finances Publiques considère que la période actuelle est celle où nous devons nous faire entendre, à l'image des luttes locales qui ont contraint l'administration à des reculs dans ses volontés de liquider des trésoreries et de restructurer des services.